

Avis de FNE Nouvelle Aquitaine
sur les documents reçus en préalable à la réunion technique du 13 juillet 2018-07-09

L'avis porte sur les documents reçus les 30 juin et 6 juillet :

- **Un projet de règlement intérieur de la CRFB** : outre que ce projet arrive un peu tard, plus d'un an et demi après l'installation de la CRFB, les modifications proposées vont dans la bonne direction. Cependant certaines précisions devraient être apportées :
 - Préciser : « *« les avis des commissions thématiques restreintes sont transmis à tous les membres de la CRFB »* »,
 - Le délai de **cinq jours**, entre la convocation et la date de réunion, est trop court pour permettre de se rendre systématiquement disponible.
 - La clause de confidentialité paraît excessive pour permettre un véritable travail d'équipe au sein des différentes structures

- **Un projet d'arrêté préfectoral intitulé « de résilience »** axé sur les actions éligibles « *visant à l'amélioration de la résilience des peuplements compte-tenu de leur inadaptation aux conditions climatiques et stationnelles actuelles et futures ou à l'amélioration de leur valeur environnementale* », sans précisions sur les conditions précises d'éligibilité du point de vue environnemental.

- **Un projet de rapport assorti d'annexes parmi lesquelles on trouve des fiches-actions.** La prise en compte de l'environnement ne figure que dans les fiches de l'axe 2 intitulé « **Renforcer la gestion durable de la forêt** » Chaque fiche se terminant par la mention « *Prise en compte des enjeux environnementaux* » où l'on promet que la sylviculture dynamique tiendra compte de ces enjeux, sans informations précises sur les mesures à mettre en place.

- **Un projet d'arrêté sur le commerce des graines et plants forestiers**, dits « matériels forestiers de reproduction » (MFR) avec des annexes. Il s'agit de documents purement techniques de portée économique, destinés aux gestionnaires de forêts et dont la portée environnementale est inexistante.

Globalement, on reste dans le flou total, ceci faute de connaissance de l'état écologique initial et d'études d'impact comparatives, des différents modèles de gestion forestière sur l'environnement.

En conclusion, nous ne voyons pas comment la réunion technique du 13 juillet va faire progresser la prise en compte de l'environnement dans le projet de PRFB.

Bordeaux 10 juillet 2018-07-10
Colette Gouanelle,
représentante FNE Nouvelle Aquitaine à la CRFB